Rapport

Le memoire de Mr Bourienne dont Lacademie m'a chargée de luy rendre compte, contient neuf observations, dont les trois premieres tendent a prouver que les plaies avec fracas d'os et dilaceration considerable des ligamens dans l'articulation du poignet, soit qu'elles soyent faites par armes a feu ou tout autre corps contondant, n'exigent pas aussi souvent l'amputation que quelques auteurs le ~~[illegible]~~ prescrivent. il rapporte a cet effet trois exemples de ces sortes de blessures qu'il a gueri sans en venir a le moyen extreme, quoyqu'elles fussent toutes trois accompagnées de fracas d'os et d'un si grand delabrement dans les parties ligamenteuses, qu'elles paroissoint n'offrir d'autre resources pour obtenir leurs guerison. les maladies dont deux avoient eté occasionée par des coups de feu, et la troisieme par une chute d'une tres grosse pierre qui tombant de vingt pied de haut conjointement avec la personne qui la portoit, luy ecrasa si fortement le poignet, que cette partie ne paroissoit plus tenir qu'aux tendons qui l'~~[illegible]~~ recouvrent. les plaies toutes graves qu'elles etoient par le fracas des os du carpe dont il en sortit quelque uns et par la dilaceration des ligamens, guerirent neanmoins avec assés de facilité par les soins methodiques que Mr Bourienne y donna. il n'en fut pas de meme de la personne qui fait le sujet de la 4me observation, quoyque la blessure de laquelle il perit, ne parait pas par sa petitesse devoir etre suivie d'un

ARC 41
n°94

evenement aussi facheux, voici le fait un cordonier se blessa a la partie laterale et externe du genouil avec la pointe d'un couteau que l'on appelle vulgairement tranchet, cette petite playe luy causa de tres vives douleurs et un gonf=lement considerable dans toute l'articulation acompagnée de beaucoup de fievre, les accidens ne cederent point aux saignées multipliées et aux topiques emolliens de toute espece, le gonflement gagna la jambe et la cuisse, ce qui decida Mr Bourienne a aggrandir la playe exterieure qui ne fournissoit que de la suppuration sereuse, les accidens ne se relacherent en rien de leurs violence, il survint le 12 une dissenterie si considerable quelle emporta le malade le 20me jour de sa blessure.

L'ouverture du cadavre ne fit voir qu'un gonflement prodigieux a l'articulation avec une petite playe a sa capsule, une infiltra tion de serosité sanguinolente dans l'interstice des muscles de la cuisse et de la jambe, et toute l'articulation remplie d'une grande quantité de sinovie. Mr Bourienne fait au sujet de l'evenement de cette blessure les reflexions suivantes. il est facile de concevoir dit il que la foule des accidens n'a eté occasionée que par la piqure du ligament capsulaire, que l'etranglement a donné naissance au grand gonflement, que la tension et la grande chaleur ont eté un obstacle a la formation des depots consecutifs, qu'il s'est fait un reflux de matiere sur les intestins, dont la dissenterie a eté le

funeste effet. Mr Bourienne ajoute que cette observation met en évidence ce quil a avancé dans son avant propos concern=ant les plaies d'articulations faites par des instrumens tranchans et piquans qui sont souvent les plus dangereuses, les accidens deviennent si considerable, que quand il ne survient point de depots consecutifs on doit craindre pour la vie du blessé. les plaies avec fracas d'os effrayent souvent sans etre si funeste, elles ne sont pas exempte d'accidens, mais il est plus facile de les combattre ou de les prevenir que dans le cas de piqure de ces parties.

il paroit d'après ces reflexions, que Mr. Bourienne n'attribue la perte de ce malade, que parcequil ~~[illegible]~~ ne s'est point formé de depost consecutif a la suite de cette blessure, mais je puis l'assurer d'après l'experience, que quand il s'en seroit formé, l'evenement n'en auroit point été plus heureux, a moins que par des incisions en tous sens, il n'eut ouvert la capsule et n'eut par le moyen imité ~~le delabrement~~ en quelque sorte le delabrement que l'on voit quelquefois etre la suite des coups de feu, dont la guerison s'obtient plus aisement que lors que la bale ou tout autre corps de ce volume, ne fait qu'une petite plaie a ces parties. ainsi il y a lieu de croire d'après l'analogie que les petites plaies des articulations ne sont suivies d'acidens si formidables, que parceque par une timidité mal entendue, on respecte trop les parties et on ne les incise point assé pour les debrider en tous sens, comme on doit le faire dans toutes les parties aponevrotiques, c'est je

crois La raison pour Laquelle elles sont toujours si facheuse.
Cest au reste ce qui n'appartient qu'à lexperience de prononcer.

Les cinq dernieres observations de Mr Bourienne ne sont que confirmer La doctrine etablie par Mr Bibrac sur Labus des sutures, et n'offrent consequament rien de particulier dont Lacademie puisse faire usage ; il n'en est point de meme des quatre premieres qui pouront utilement Luy servir Lorsqu'elle s'occupera des objets qui y sont relatifs.

le 26 novembre 1772 Majault

NATIONALE DE